

Châlons-en-Champagne, le 29/01/2026

*Service de la transition énergétique, du climat, de la
construction, du logement et de l'aménagement
Pôle des Energies renouvelables*

Le directeur régional

A

DDT 55

M. DE FINANCE

Affaire suivie par : Philippe KAUFFMANN
Philippe.Kauffmann@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 03.51.37.61.55

Objet : PC000545212 - projet de centrale photovoltaïque des Bussières à Nantois

Avis DREAL-STECCLA PENR

Par votre demande en date du 27 janvier 2026, vous sollicitez l'avis de la DREAL concernant le dépôt d'une demande de permis de construire relative à un projet de centrale agrivoltaïque au sol d'une puissance totale de 23,9 MWc porté par la société Centrale agrivoltaïque des Bussières (ESCOFI) sur les communes de Naix-aux-Forges, Nantois et Menaucourt. Cet avis concerne la partie de l'installation installée sur la commune de Nantois – lieux-dits Les Bussières, Le Poirier Tata, La Grosse Haie (55), qui a une puissance de 21,4 MWc.

Ce projet d'une puissance inférieure à 50 MW ne nécessite pas d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie.

Servitudes liées à des réseaux publics d'électricité :

Il n'existe pas de réseaux de transport d'électricité à proximité immédiate du projet.

Le pétitionnaire peut se rapprocher d'Enedis qui exploite sur la commune de Nantois les réseaux de distribution d'électricité, qui sont susceptibles d'être impactés par le projet.

Réseau public de distribution d'électricité (BT et HTA : inférieure ou égale à 50 kV) :

ENEDIS

ZA des Poutots

55000 Savonnières-devant-Bar

Raccordement et S3REnR

Il s'agit d'un projet de création de centrale agrivoltaïque au sol sur une surface clôturée de 40,9 ha sur les trois communes. Sur ce périmètre, il est prévu au total l'installation de 583 tables et 70 demi-tables supportant 38 832 panneaux photovoltaïques de puissance unitaire de 615 Wc, ce qui est cohérent.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 juin 2020, la puissance pouvant être évacuée par un poste de livraison raccordé en HTA au réseau de distribution est limitée à 12 MW, avec une possibilité de dérogation jusqu'à 17 MW. Eu égard à la puissance du projet, le nombre de poste de livraison, à savoir un, est insuffisant. Le pétitionnaire devrait préciser les dispositions prises pour le raccordement de la centrale.

Le pétitionnaire indique que le raccordement est prévu sur le poste source de Saint-Aubin, à 13 km environ de la centrale. Le poste de Saint-Aubin, qui dispose à date d'une capacité réservée au titre du S3REN Grand Est de 29,6 MW, n'est pas le poste le plus proche de la centrale. Le poste source le plus proche de la centrale est celui de Ligny-en-Barrois qui dispose à date d'une capacité réservée de 20,4 MW. Les modalités de raccordement seront définies par le gestionnaire du réseau de distribution après obtention des autorisations administratives. Les capacités réservées restant disponibles sont susceptibles d'évolution d'ici là.

Il y a lieu de rappeler que la quote-part du S3REN a été approuvée par arrêté préfectoral le 1er décembre 2022 et s'élève à 84,34 k€/MW (valeur mars 2025).

P/Le Directeur et par délégation,
Le Chef du pôle énergies renouvelables



Gauthier BOUTINEAU